



CHASSE AUX NUISIBLES

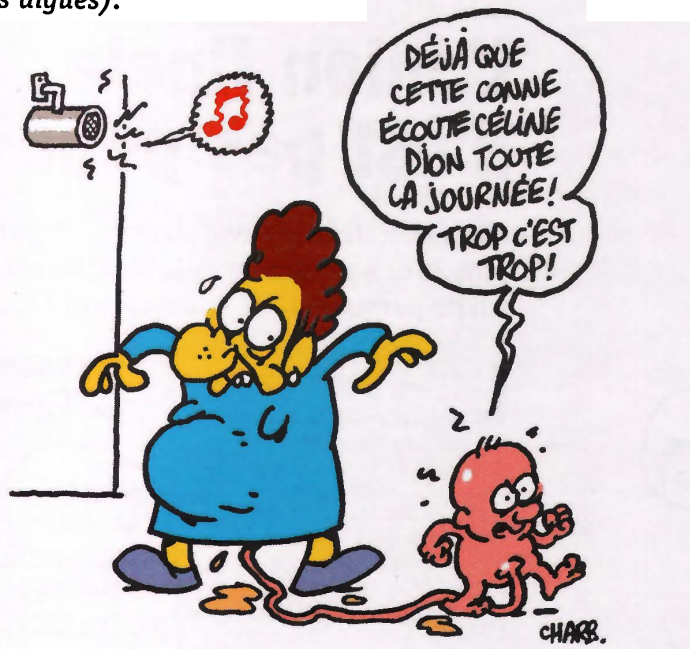
Après le spray anti-SDF, les ultrasons anti-racaille !

Dans la plus grande discrétion, des HLM, des mairies et des commerçants installent depuis un an des diffuseurs d'ultrasons. Pas pour repousser les chiens. Pour empêcher les rassemblements de jeunes (les moins de trente ans perçoivent ces fréquences très aiguës).

Le maire UMP d'Argenteuil a fait scandale fin août en vaporisant le spray nauséabond « Malodor » dans les zones où vivaient les clochards, pour les incommoder eux aussi. Soigner le mal par le mal, serait-ce la nouvelle devise de l'urbanité moderne ? Afin d'empêcher le stationnement d'adolescents bruyants devant leur porte, des organismes publics et des magasins diffusent aujourd'hui des ultrasons¹ poussés à 95 décibels. Un bruit insoutenable pour les jeunes et inaudible pour les plus de trente ans, en raison de la presbycusie (vieillesse naturelle de l'ouïe).

Eloigne les rats... et les jeunes

À l'origine, les boîtiers à ultrasons ont été fabriqués pour éloigner les animaux indésirables : chiens, rats, puces, cafards, moustiques... Inventé il y a un an et demi en Angleterre, l'émetteur anti-jeunes a rapidement connu le succès. La presse française s'était offusquée à l'époque de voir que des supérettes de la banlieue londonienne installaient ces repousseurs à nuisibles



pour chasser une catégorie d'humains. Sans savoir qu'au même moment, rebaptisé « Beethoven », l'appareil avait débarqué chez nous grâce aux bons soins de la société IBP France, spécialisée dans les systèmes de sécurité pour institutions financières.

Le produit se vend dans la plus grande discrétion, sans aucune publicité médiatique, par le biais de mailings ultra ciblés. Les acheteurs, essentiellement des HLM, des mairies et des maisons de retraite, ainsi que quelques commerçants et particuliers, « sou-

haitent garder leurs installations confidentielles », explique IBP France, qui, étonné de recevoir un coup de fil de Charlie Hebdo, précise : « Et nous-mêmes sommes très discrets, on ne communique pas auprès de la presse. » Le créneau est porteur : un nouveau distributeur, la société Serenne (alarmes, etc.) propose le produit depuis le mois de juin 2007, sous le nom original de « Mosquito ». Chez Serenne aussi, on évite la publicité, qui ne peut rien apporter de bon. « Pour l'instant, nos clients n'ont pas de plaintes, les jeunes se déplacent et les endroits retrouvent leur tranquillité. » Notre interlocuteur ajoute, un brin gêné : « J'ai cinquante ans, et je suis un peu sourd, donc j'ai un peu de mal à vous en parler, mais ce n'est pas une arme anti-jeunes. C'est désagréable, mais bon, ils ne se tordent pas de douleur sur le sol. » Les appareils sont bien conçus : s'ils faisaient trop mal, on entendrait les cris de souffrance des jeunes, et cela ferait encore plus de bruit que quand ils discutent.

EMMANUELLE VEIL

1. Il s'agit en réalité de sons très aigus, les ultrasons ne commençant qu'à 20000 Hz.

« On ne peut pas exclure un risque auditif »

Selon Nicolas Grimault, psycho-acousticien, chargé de recherche au CNRS, ces émetteurs d'ultrasons ne sont pas totalement inoffensifs.

Charlie Hebdo : Que pensez-vous de l'installation de tels appareils dans l'espace public ?

Nicolas Grimault : L'agression psychologique pour les jeunes est sans doute plus forte que l'agression physiologique. Subir un son qui veut vous expulser d'un site, vous et pas les autres, c'est violent.

Pourquoi les jeunes entendent les ultrasons et pas les vieux ?

Il y a une très grande variabilité individuelle, mais globalement le son de 16000 Hz à 95 décibels diffusés par Beethoven et Mosquito n'est pas perceptible par les plus de trente ans, en raison du vieillissement auditif qui commence vers l'âge de vingt ans.

Pouvez-vous nous décrire ce que l'on entend sur cette fréquence de 16000 Hz ?

Un son pur, un sifflement continu sur-aigu. La sensation auditive est désagréable.

L'exposition à ces fréquences suraiguës peut-elle causer des lésions auditives ?

Sur ce point, la recherche scientifique est dans le flou. Il existe peu de données. La question s'est posée dans des entreprises qui font du nettoyage ou de la soudure par ultrasons. En 2006, un rapport de l'INRS¹ a émis des recommandations pour inclure des seuils dans la législation du travail : à 16000 Hz, le rapport préconise moins de 86 décibels

pour une heure d'exposition et moins de 75 décibels pour huit heures. Un jeune qui se situe à un ou deux mètres de Mosquito se retrouve donc au-dessus des recommandations. La question se pose aussi pour les femmes enceintes. On peut imaginer que les risques sont très faibles pour un adulte, mais peut-être l'exposition du fœtus peut, elle, déboucher sur des problèmes d'audition.

PROPOS RECUEILLIS PAR E. V.

1. « Limites d'exposition aux infrasons et aux ultrasons », par Jacques Chatillon, de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), 2006.